

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] enquête publique Saumeray
Date : Thu, 26 Oct 2023 15:20:23 +0200 (CEST)
De : > jean-pierre.barnagaud (par Internet)
Répondre à : Jean Pierre BARNAGAUD
Pour : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr

/*Objet : enquête publique projet de parc photovoltaïque sur la commune de Saumeray*/

/*
*/

****Monsieur le Commissaire-enquêteur,**

Le projet de parc photovoltaïque sur la commune de Saumeray, dont j'ai eu connaissance, appelle de ma part les remarques suivantes :

Le projet se trouve sur la vallée du Loir, à l'intérieur d'une ZNIEFF 1 : cette inscription à l'inventaire ZNIEFF n'est pas un hasard, elle est amplement justifiée par l'enjeu majeur que constitue la vallée du Loir dans le sud du département d'Eure-et-Loir, en particulier pour l'avifaune. Les observations réalisées sur ce site, en particulier par l'association Eure-et-Loir Nature depuis plus de 30 ans, montrent l'intérêt de cette zone pour l'avifaune, qu'elle soit nicheuse, hivernante ou migratrice. Il apparaît que la vallée du Loir constitue un axe de migration important, sinon vital, pour les oiseaux qui peuvent y trouver un lieu de repos et de nourriture lors des migrations. Ce fait a été déjà mis en évidence lors d'études d'impact antérieures, pour des projets notamment éolien. Des espèces emblématiques y sont également observées. L'étude d'impact menée pour le projet concernant la présente enquête publique, nécessairement réduite par rapport à des observations s'étendant sur plusieurs décennies, semble sous-estimer notablement cet intérêt pour l'avifaune.

De façon générale, le projet paraît difficilement compatible avec le maintien des zones humides, selon les prescriptions du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE du Loir.

D'expérience, la réponse trop souvent formulée à ce type de remarques est que le projet, celui-ci ou un autre, est somme toute réduit, et que les enjeux pour la biodiversité n'apparaissent pas majeurs. C'est

oublier qu'il s'agit de l'Eure-et-Loir, un territoire dont certes la richesse biologique n'est pas à la même échelle que celle observée sur d'autres territoires, mais qui justement, par ce fait même, a besoin de conserver un potentiel naturel pour répondre aux fonctionnalités mêmes des milieux naturels, qui doivent être envisagés par rapport à leurs maillages et connexions, et non par rapport à un seul site isolé du reste, ce qui n'a aucun sens du point de vue de la dynamique des milieux naturels et de la biodiversité. La vallée du Loir est ainsi, en Eure-et-Loir, un élément structurant de la Trame Verte et Bleue dans le sud du département. L'affaiblir ne peut que contribuer à réduire les fonctionnalités de cette dernière, et par conséquent, les conditions de préservation de la biodiversité. Cela paraît peut-être modeste si l'on se réfère à la vallée du Loir et à la Brenne, mais c'est un élément majeur par rapport au contexte biogéographique de l'Eure-et-Loir.

Rappelons à ce sujet que l'Eure-et-Loir est en dernière position dans la région Centre Val de Loire en terme de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, tel que le montre le SRADDET. Or, l'atout principal du sud du département en termes de milieux naturels, ce sont ses vallées (Loir, Conie, Aigre...) Il faudrait, selon les préconisations du SRADDET, parvenir à une préservation de 10% du territoire départemental pour amener l'Eure-et-Loir au niveau des autres départements de la région. Ce projet de centrale photovoltaïque, par définition consommateur d'espace, ne va à l'évidence pas dans ce sens.

D'autres considérations, telles que le risque inondations, sont également à prendre en compte : rappelons à ce sujet que tout projet d'aménagement et d'artificialisation doit être compétent avec le Plan d'aménagement et de gestion durable du SAGE du Loir. L'implantation d'un tel aménagement sur une zone d'expansion et d'écrêtage ne manque pas d'interroger quant aux objectifs du SAGE.

Pour ces raisons, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance mon opposition à ce projet. Bien que ne résidant plus depuis quatre ans dans le département, j'y ai vécu 34 ans, et le connaît bien dans ses divers aspects. J'y ai connu bien des projets défavorables à la biodiversité, dans un contexte d'agriculture intensive qui ne lui est guère favorable. Je note que le sud du département est particulièrement concerné par des projets liés aux énergies renouvelables. Ceux-ci ont évidemment leur justification par rapport à l'indispensable réduction de notre dépendance aux énergies fossiles. Mais cet objectif essentiel n'a de sens qu'à condition de ne jamais l'opposer à celui, tout aussi vital, de la préservation de la biodiversité.

Me tenant à votre écoute pour toutes précisions que vous pourriez souhaiter obtenir sur cet avis, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Jean-Pierre BARNAGAUD

Ancien directeur d'Eure-et-Loir Nature

Ancien membre du CESER Centre Val de Loire et du Comité de bassin Seine Normandie.

35 Chemin de La Trincaude 30 610 SAUVE